[illegible] $9 00
[illegible] d'Orléans 1 20

[illegible] $10 20

[illegible] terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Saratoga, Bouny et Patterson, désigné comme lot No 10 dans [illegible] mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade sur la rue Morgan, sur 117 pieds [illegible] lignes de profondeur.

COMMANTAWNY—
Taxe de l'Etat de 1896 ..... $3 60
Taxe de levée, district d'Orléans 48

Total $4 08

59 Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Slidell, le fleuve, les avenues Brooklyn et Opelousas, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 121, mesurant 60 pieds de face à l'avenue Slidell sur 170 pieds de profondeur.

TAYLOR, SARAHA—
Taxe d'Etat de 1896 ..... $1 20
Taxe de levée, district d'Orléans 16

Total $1 36

60 Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme la propriété vendue par le Dr P. R. Puisaan, et comme lot No 3, mesurant 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

VINCENT, LOUISE—
Taxe d'Etat de 1896 ..... $1 50
Taxe de levée, district d'Orléans 20

Total $1 70

61 Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Brooklyn, les rues Diane, Teche et Newton, désigné comme un tiers des lots No 5 et 6, dans l'îlet No 183, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Brooklyn sur 78 pieds de profondeur.

WILLIAMS, C. et CHAS. MAURY—
Taxe de 1896 ..... $1 20
Taxe de levée district d'Orléans 16

Total $1 36

62 Un lot de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Socrates, Nunez Tèche et Lamarque, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 219, mesurant 40 pieds de face à la rue Socrates sur 128 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai tel des parties de chacune des propriétés ci-dessus spécifiées que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

H. N. UMBACH.
Collecteur du Taxes d'Etat, Cinquième District, Paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Avis aux créanciers hypothécaires.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Cinquième District.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1897.

Conformément à la section 63, acte 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Cinquième District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles les taxes des années 1894, 1895 et 1896 n'ont pas été payées, que j'en commencerai la vente à la porte de la Cour, LUNDI, le 12 juillet 1897, et qu'un nombre de portions de propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

H. N. UMBACH.
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Cinquième District, Paroisse d'Orléans.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Salvador Gabriel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 45,265—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Salvador Gabriel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

17 juin—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Succession de Mme Ellen Ullman—Cour Civile de District, No 50,502, Division D—Sur demande de la St. Louis Trust Company.—Attendu que la St. Louis Trust Company a fourni la preuve devant la Cour qu'il a été nommé curateur des mineurs Alma Katz, Miriam Katz, Edith Katz, Arthur Katz et Félix J. Katz, tous résidents de la ville de St-Louis et Etat du Missouri; et que lesdits mineurs possèdent des propriétés dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit curateur désire transférer lesdites propriétés hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile desdits mineurs

Maintenant, conséquemment, toutes les personnes intéressées sont requises de déduire dans les trente jours de la date de la première insertion de cette annonce, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande de la St Louis Trust Company ne serait pas accordée.

Nlle Orléans, 15 juin 1897.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
P. A. DUCOIND, député-greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.

17 juin—3f en 30!

VENTES PAR LE CONSTABLE.

T. Dumas Co. Ltd vs Julius Loeffler.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 28,026—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 26me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

17 juin—17 22 26

Succession de Mary H. Meisinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 50,031—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme W. W. Carre, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

15 juin—15 19 24

Wistow E. Kelling vs M. et Mme Peterson.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,550—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 25 juin 1897, à [illegible] ci-dessus décrite, [illegible] intitulée et numérotée, [illegible] au bureau.

[illegible]

DINKELSPIEL & HART,
Avocats.

[illegible] juin—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UNIS No. 12,578.

F. L. Richardson, receveur de la Banque Nationale d'Amérique vs Henry Gardes.

Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane.

EN vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et le District est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée je procéderai à la vente à l'encan à la porte de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lousiane, entre les heures prescrites par la loi, au plus et dernier enchérisseur avec le bénéfice de l'estimation, le MARDI, 6me jour de juillet 1897, tous les droits, titre, intérêt et réclamation du défendant dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certain lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 216, 218 et 220 rue du Camp, ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, anciennement désignés comme lots 36, 38 et 40 rue Camp, dans l'îlet borné par les rues Camp, Commune, Gravier et Magasins; le lot No 36 mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond par 103 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune et 99 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No 38 mesure 21 pieds 8 pouces sur la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 3 pouces sur la ligne du côté vers la rue Camp, et 95 pieds 6 pouces sur le côté opposé.

Le lot No 40 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond avec une profondeur de 95 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune, et une profondeur de 91 pieds 9 pouces sur le coté opposé

Conditions de la vente—Comptant; sujet, néanmoins, à une première hypothèque existant sur la dite propriété écrite ci-dessus de $50,000.00 qui sera dûe le 1er janvier 1899.

J. V. GUILLOTTE,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane,

4 juin—4 6 13 20 27—juil 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 52673.

Succession de Thomas G. Montgomery et A. M. Montgomery.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 13 juin 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente MARDI, le 6 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1ème District de cette ville, dans l'îlet No 469, borné par les rues Foucher, Amélie, Dryades et Remparts; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 28 pieds de face à la rue Foucher sur 94 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un croquis daté le 2 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, N. P., le 2 juin 1886.

Conditions—Au comptant; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Taxes de 1897 assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 13 15 20 22 27—juil. 3 4 5 6

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pillié et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Garnon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Déméocourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent en comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

Succession de W. B. Smith, autrement Wm B. Strathern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 51,331—Division E—Attendu que Frank L. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu W. B. Smith, autrement Wm B. Strathern, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
16 juin—16 19 25 Greffier

Hôtel Mandeville.

Sur le rivage.

G. A. BUISSON & EUG. HOULNÉ.

Commodités sans égales pour les familles, à la semaine ou au mois.

Dîners d'excursion une spécialité. Chambres à bain contiguës à l'Hôtel, Bains, Pêcherie,

Chasse dans les Pinières.

Mandeville, Louisiane,

28 mars—dim mer

GOUDRON GUYOT LIQUEUR HYGIÉNIQUE, ANTI-ÉPIDÉMIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES *de la poitrine, de l'estomac et de la vessie.* Exiger l'adresse, 19, r. Jacob, Paris.

PHARMACIE DELOCHE
GEO. TUSSON, Gérant,
COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits

9mai—4Dim

Chemin de fer Louisville et Nashville

Le temps le plus rapide fait entre la Nouvelle-Orléans et New York, est fait maintenant par le service quotidien limité du chemin de fer Louisville et Nashville. 1 juil—dim

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 47,584—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours présenté par A. G. Ricks, receveur de défendeur, pour le mois de mai 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

DINKELSPIEL & HART,
Avocats.

1 juin—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES LOTS A BATIR DANS LES DEUXIEME —ET— SIXIEME DISTRICTS.

In Re New Orleans Real Estate Company Limited, en liquidation.

No 51,994 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 723 rue Commune—MERCREDI, le 23 juin 1897, à midi, il sera vendu à la Bonse des Encanteurs, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1897 et en vertu d'un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, en date du 14 mai 1897 pour le compte de la dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

DEUXIEME DISTRICT.

1° 4 certain lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par lots Nos 4, 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Bell, Gayoso et Dupré, mesurant comme suit: Le lot No 4 mesure 35 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur 136 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 34 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 5 mesure 39 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 4, 101 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et 37 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 6 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Dupré et 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le divisant du lot No 7 et 30 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 7 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 131 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 30 pieds sur la ligne du fond.

SIXIEME DISTRICT.

2° 5 certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 dans l'îlet borné par le Exposition Boulevard, les rues Laurel Patton et Calhoun, mesurant comme suit: le lot No 1 mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à l'Exposition Boulevard sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 5 lignes sur le côté près du lot "A" et 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le Boulevard Exposition sur une profondeur du 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté près du dit lot No 1 et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du lot No 3. Le lot No 3 touche au lot No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du dit lot No 2 et 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne près dudit lot No 3 et 120 pieds 1 pouce et 7 lignes sur l'autre côté, le lot No 5 touchant au lot "A", les Nos 1, 2, 3 et 4 dans le fond et mesure 41 pieds de face à la rue Patton, sur une profondeur de 162 pieds 1 pouce et 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frank N. Butler, Jr. notaire, au frais des acquéreurs

20 mai—20 26—juin 3 9 16 20 23

Interdiction de Mme E. Bedier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39 674—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Erminia Wadsworth, administratrice de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
16 juin—16 19 25 Greffier.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, Ltd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 451 rue Carondelet.—JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co, Ltd en liquidation, No 52,987 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St. George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1892 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St George et les lots numéros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurant chacun trente trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (anciennement St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St. George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le un dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Termes et Conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

Succession de James Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 44 620—Division O—Avis est par le présent donné à tous les créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Dorcas R. Marshall, veuve de James Fahey, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
22 juin—22 25—1 juil Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées
Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.
Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Home stead and Building Association.
No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI, le 13 juillet 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1er DISTRICT.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, de l'îlet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 3") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Lasciere, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1896.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville dans l'îlet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1836, et déposé sous le No 6, dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne (25' 11" 1') de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante-deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segretto, par acte passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 482, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST-PHILIPPE et RENDON.

Le dit lot est désigné par le No 25, sur un plan fait par Charles G. Del'Isle, le 1er de mai 1893, et mesure conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIÈME DISTRICT de cette ville, d'une forme triangulaire comprenant l'îlet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRÉ et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à la l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRÉ et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6") sur la rue ROUQUETTE (anciennement Washington)

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville dans l'îlet désigné par le No 364 borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant SUD ROBERTSON) sur un plan par G. D. Del Isle, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Association par achat de F. Briede, par acte pardevant Jno. R Legier, notaire, en date du 16 juin 1896

CINQUIEME DISTRICT.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE vacant avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 92 maintenant 245 borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo De Armas, député voyer de ville, en date du 4 septembre 1895 et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30') de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan par L. H. Pillié, voyer de ville, en date du 10 février 1860 et déposé dans le bureau de E. Fortier, ancien notaire, d'après le plan 30 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead et Building Association par achat de Pierre Nougues, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 juin 1896.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, (anciennement Monroe) NUNEZ (anciennement Franklin) et HOMER, désigné comme lot No 11 de l'îlet 150, et mesurant trente-deux pieds, six pouces (32' 6") de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association, par achat de la Firemens Building Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 16, sur un plan de Gosselin Tract, lequel îlet est maintenant désigné par le No 117 des rolls d'assessment de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit îlet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la rue Vallette, trente pieds (30') dans le fond, quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes (84' 7" 7") de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes (87' 2" 6") de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 18 avril 1889, ledit lot étant dans l'îlet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELINA.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informer-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passées pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépot comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

DINKELSPIEL & HART, E. J. MERAL et CHRETIEN & SUTHON, avocats.

12 juin—16 18 20 27—juil 4 11 12 18

VENTE A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTES PROPRIETES —DANS LE— QUATRIÈME DISTRICT.

TIMOTHY BROPHY vs SES CREANCIERS

No 44,112—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR BAUMGARDEN & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 8 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le faubourg Nuns, Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 35 maintenant îlet 68, borné par les rues Ste-Marie, Fulton ou St Thomas, St André et Chippewa.

Un des dits lots est désigné par le No 27, d'après le plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette daté juin 1847 et déposé comme plan No 50 du livre des plans No 2 de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville, et mesurant 32 pieds de face sur ladite rue Ste-Marie sur 129 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre lot est désigné par le No 28 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, le dix-septième jour de décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel dit lot mesurant 35 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la rue Ste-Marie sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le même Timothy Brophy par achat de John Frederick Bruning, d'après un acte passé pardevant Robert Joseph Ker, autrefois un notaire en cette ville, le 26 de mars 1866, et dûment enregistré dans le bureau des Transfers de cette paroisse, dans le livre 91, folio 156.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage avec deux étages dans le fonds contenant galeries sur la façade et sur le côté, vestibule, dix chambres, office, remise, etc., portant le nouveau numéro municipal 624 rue Ste Marie, et le No 620 rue Ste Marie comprenant une écurie à un étage et à deux